

Compte-rendu du Conseil d'école du mardi 15 mars 2016

Présents :

- Equipe enseignante : Mme Guénard (GS) Mme Faure (PS/MS) (directrice), M Liebert (MS/GS), Mme Tardy (PS/MS), Mme Wambeke (PS/MS)
- Délégués de parents d'élèves : Mme Vu-Van (titulaire), Mme Colombies (titulaire), Mme Charnay (titulaire), Mme Caudroit (titulaire)
- Mairie : Mme Desplas, Mme Bonnet, Mme Font
- Mme Berthier (directrice de l'alaé)

Excusés :

- M. Delsol (maire),

BILAN DES TAE (temps d'ateliers éducatifs)

Pour ce deuxième trimestre, 80 places étaient proposées. Il y a eu 100 demandes et 94 élèves ont pu être inscrits (sur 134 élèves dans l'école).

| Atelier proposé | jour | nombre de participants |
|---------------------|----------|---------------------------------------|
| cirque | jeudi | 10 places / 33 demandes/11 inscrits |
| jardinage | lundi | 10 places / 9 demandes / 12 inscrits |
| | mardi | 10 places / 6 demandes / 11 inscrits |
| | vendredi | 10 places / 7 demandes / 12 inscrits |
| Jeux de coopération | mardi | 10 places / 6 demandes / 11 inscrits |
| | jeudi | 10 places / 11 demandes /12 inscrits |
| Eveil musical | lundi | 10 places / 14 demandes / 12 inscrits |
| | jeudi | 10 places/ 14 demandes /14 inscrits |

Pour répondre à la forte demande un atelier éducatif « motricité au sol » sera proposé au 3ème trimestre.

Les inscriptions aux ateliers pour le 3ème trimestre auront lieu du 25 mars au 1er avril.

Remplacement atsem suite à départ en retraite

Mme Christiane Santacreu, atsem dans la classe de Mme Guénard part à la retraite au 31 mai. Mme Faure pose la question de son remplacement dès le 1er juin.

Mme Desplas doit rencontrer mercredi Madame Siméon vice présidente de la CAM en charge de la Petite Enfance et lui posera la question.

Les effectifs de l'école prévisions 2016-2017, modalités d'inscriptions et d'accueil des nouveaux élèves

Les inscriptions ont débuté le 7 mars et permettent de donner les chiffres suivants pour l'année prochaine :

PS = 30 élèves (dont 2 arrivées en cours d'année)

MS = 41 élèves

GS = 46 élèves SOIT 117 élèves

(rappel : fermeture à 111 élèves)

Mme Faure demande si la mairie est en mesure de chiffrer les arrivées en cours d'année car les nombreux logements en cours ne seront pas tous livrés et donc occupés au 1er septembre 2016.

Mme Desplas répond que 38 logements sociaux sont livrés avant juin et que 5 de ces logements seront gérés par la commune et permettront de connaître la composition. Pour les autres logements, la mairie ne sait pas.

En face 50 terrains sont livrés pour la construction individuelle. Lors du dépôt du permis les acquéreurs reçoivent un questionnaire qu'ils sont libre de renvoyer à la mairie.

A ce jour, pas de chiffres à annoncer.

Lors des inscriptions, la directrice a donné un rendez-vous aux parents entre le 6 et le 10 juin pour que leur enfant passe une heure dans une classe de PS, en leur présence (un seul parent par élève).

Pour les enfants qui fréquentent la Maison de la Petite Enfance, la venue des enfants avec le personnel de la MPE est prévue (dates à préciser).

Courant juin, Mme Faure réunira toutes les nouvelles familles pour une réunion d'informations et de présentation de l'école (date à préciser).

PPMS

Chaque année les établissements scolaires doivent réaliser des exercices d'évacuation incendie et de confinement.

Un exercice d'évacuation incendie a été réalisé le jeudi 10 décembre à 10h pour l'ensemble du groupe scolaire.

Cet exercice s'est déroulé dans de bonnes conditions et a concerné l'ensemble des élèves mis à part les élèves de Madame Tardy qui étaient dans le dojo. L'alarme a été audible pour tout le monde.

En 4 minutes, tout le monde était le long du grillage de la cour de récréation et après vérification de la clé du portail et comptage des élèves, l'exercice s'est terminé au bout de 10 minutes.

Concernant l'exercice de confinement, celui-ci s'est déroulé le mercredi 16 décembre de 10h à 11h.

Suite à l'appel téléphonique du directeur de l'élémentaire le signal du début du confinement a été donné par la corne de brume afin que les élèves perçoivent une différence de son et ne sortent pas dans la cour comme ils ont l'habitude de le faire pour l'évacuation incendie. Ce signal a été moins bien perçu que l'alarme incendie.

La classe de Madame Tardy (classe la plus vulnérable en cas d'avis de forts coups de vent) a rejoint la classe Mme Faure.

La classe de Madame Guénard a rejoint les classes de Madame Taverne et de Madame Wambeke afin de ne pas rester seule (il s'agit de prendre l'habitude de pouvoir réquisitionner des adultes en dehors des lieux de confinement pour la cellule de crise).

Les élèves sont restés en classe jusqu'à la levée de l'alerte donné à nouveau avec la corne de brume vers 11h.

Madame Desplas annonce que l'alarme incendie va être modifiée pour répondre aux normes pour un coût de 13000 €.

Projet d'école : modalités de suivi des progrès des élèves à l'école maternelle avec la mise en place des nouveaux programmes

La loi de juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école souligne la place fondamentale de l'école maternelle. Les élèves de l'école maternelle suivent désormais un cycle d'enseignement à part entière (le cycle des apprentissages premiers) pour lequel un nouveau programme est entré en vigueur à la rentrée 2015.

Pour faciliter la continuité du parcours scolaire des élèves lors du passage à l'école élémentaire, les enseignants de la maternelle transmettent aux enseignants du cycle suivant un état des acquis de leurs élèves à l'issue de la scolarité à l'école maternelle.

Ainsi, le suivi des apprentissages et la communication autour des progrès des élèves passent maintenant par deux outils :

- un carnet de suivi des apprentissages
- une synthèse des acquis de l'élève

La fiche de synthèse est un document national.

Cette synthèse mentionne ce que l'élève sait faire et indique le cas échéant ses besoins à prendre en compte pour l'aider au mieux dans la suite de son parcours scolaire. Cette synthèse ne donne pas lieu à la passation d'épreuves spécifiques d'évaluation.

Le document est communiqué aux parents à l'issue de la scolarité à l'école maternelle et transmis à l'école élémentaire lors de l'admission de l'élève en première année du cycle 2 (au CP).

Au cours du cycle de la maternelle, une évaluation régulière des acquis des élèves est pratiquée.

Mais au regard du très jeune âge des élèves, une grande souplesse est nécessaire dans la mise en œuvre de cette évaluation.

Cette évaluation est une évaluation positive, elle n'est pas un élément de prédiction, ni de sélection. Elle vise à montrer les réussites de l'élève et doit également donner les moyens d'identifier des points d'alerte et de repérer des difficultés spécifiques sans bien sûr établir de diagnostic.

Chaque enseignant s'attache à mettre en valeur le cheminement de l'enfant et les progrès qu'il fait par rapport à lui-même. A l'école maternelle, les écarts d'âge entre les enfants ne doivent pas générer de norme précoce.

Le format du carnet de suivi est laissé à l'appréciation des enseignants, il n'y a pas de document national. C'est pourquoi en février, les familles ont été destinataires d'un premier carnet qui pouvait être différent d'une classe à l'autre.

Il s'agit de trouver un outil commun et qui corresponde à ce que les textes officiels demandent.

Le format n'est donc pas définitif, il s'agit d'une phase d'expérimentation.

Les sorties et les manifestations

Une sortie au cinéma VEO de Muret est organisée le vendredi 8 avril pour l'ensemble des classes.

Le coût de cette sortie s'élève à 610,80 € (361,80 € pour les entrées cinéma et 249 € pour le transport).

L'association de parents d'élèves remet ce jour à l'école maternelle un chèque de 1000 € (bénéfices de la vente de chocolats, du « vide ta chambre » et de la vente des photos de Noël).

L'équipe remercie l'association pour ce don conséquent qui sera utilisé dès à présent pour financer entièrement la sortie au cinéma.

Pour information la vente de bulbes organisée par l'équipe pédagogique a permis de faire un bénéfice de 299,27 €.

Pour rappel, la fête de fin d'année aura lieu le samedi 25 juin matin sous la forme d'un spectacle suivi d'un apéritif.

Les sorties de fin d'année sont toujours à l'étude.

Les parents d'élèves ont fait passer un sondage pour l'organisation d'une nouvelle vente. C'est la vente d'objets personnalisés qui reçoit le plus de suffrages.

Ils sollicitent l'équipe enseignante pour leur fournir un dessin réalisé par chaque enfant pour personnaliser l'objet.

L'équipe se réunit prochainement et donnera sa réponse.

Demandes de travaux et matériel

rappel des demandes formulées lors du 1er conseil : supprimer la moquette dans les hauteurs de mur de la classe 1 demande d'achat d'un appareil photo numérique pour la 5ème classe.

Mme Faure ajoute à ce conseil une demande pour l'achat d'un vidéo-projecteur ainsi que l'installation de rideaux dans le bureau.

Mme Desplas annonce que ces demandes ont été inscrites dans le budget prévisionnel (rideaux : 400 €) mais que ce dernier n'est pas encore voté.

Le frein de la porte d'entrée de l'école sera également changé car il ne fonctionne plus correctement.

Question des représentants de parents d'élèves

Les élèves n'auront pas classe jeudi 5 et vendredi 6 mai (pont de l'ascension) sans jour de récupération.

Serait-il possible que le CLAE du matin soit ouvert à partir de 7h15 au lieu de 7h30 ?

Cela se fait sur d'autres sites mais c'est à la CAM de prendre la décision.

Les parents proposent de réaliser un sondage auprès des familles sur ces questions.

Où en est le projet de CLSH (à partir de 6 ans) pour l'été à Lavernose ?

Le CLSH mis en place l'été dernier était provisoire car l'école de Saint Hilaire était en travaux.

On ne peut pas enlever le CLSH à Saint Hilaire pour une question d'équité de l'offre sur le territoire.

Est-il possible d'ouvrir le grand portail le mercredi midi (jour de grande affluence) ?

Réponse de Mme Desplas : en raison des mesures de sécurité du plan vigipirate, ce n'est pas possible.

Serait-il possible que le portail du stade de rugby soit ouvert le mercredi pour se garer ? (manque de places)

Mme Desplas pose la question auprès de la mairie.

Les parents jugent le délai pour changer les jours de présence à la cantine trop long (15 jours) : le délai est inscrit dans le règlement.

Fin du conseil à 20h